



Un don testamentaire à MedicAlert, voilà le plus important cadeau que l'on puisse faire.

En effet, un tel don assure l'avenir de MedicAlert et nous permet de poursuivre notre travail, afin qu'aucune personne ne se retrouve seule quand elle a besoin d'aide.

Le don testamentaire vous permet également de faire un don bien plus important que ce qu'il vous serait possible de faire de votre vivant, tout en gardant la main sur vos avoirs. Voici les avantages d'un don testamentaire :

- **Générosité** : Après avoir assuré les besoins financiers de votre famille et de vos héritiers, votre testament vous permet d'aider d'autres personnes et de faire des dons généreux aux organismes de bienfaisance et aux causes qui comptent pour vous.
- **Portée** : Un don testamentaire vous permet de donner bien plus que ce qu'il vous aurait été possible de votre vivant. MedicAlert peut ainsi œuvrer beaucoup plus efficacement pour combler les lacunes du système de santé afin de s'assurer qu'aucune personne ne se retrouve seule quand elle a besoin d'aide.
- **Rapport coût/efficacité** : Un don testamentaire ne vous coûte rien. Ce type de don puise dans vos actifs plutôt que dans votre revenu actuel.
- **Réduction d'impôt** : Un don testamentaire peut représenter un moyen très efficace de réduire les impôts sur votre patrimoine.

Comment faire un don testamentaire :

- Donner un certain montant d'argent;
- Faire un legs résiduaire : Il s'agit d'un pourcentage de ce qu'il reste de votre patrimoine après l'attribution aux membres de votre famille et à vos héritiers de ce qui leur revient;
- Faire un legs conditionnel : Une partie de votre patrimoine, après le décès de vos autres légataires.

Étapes suivantes

Si vous souhaitez faire un don testamentaire à MedicAlert, nous vous encourageons à consulter votre avocat ou votre planificateur financier, afin de vous assurer que vos objectifs financiers sont pris en considération et de déterminer la meilleure approche pour votre famille et vos intentions philanthropiques.

Pour toute question, veuillez écrire à legacygiving@medicalert.ca.

Avantages d'un don testamentaire :

- **La flexibilité**. Vous pouvez mettre votre testament à jour à tout moment.
- **La portée**. Les dons testamentaires vous permettent d'offrir une plus grande contribution que ce qu'il vous est possible de faire de votre vivant.
- **Une action judicieuse**. Le montant des impôts sur votre patrimoine pourrait être réduit.
- **Une action sensée**. Vos valeurs perdurent, et votre famille peut être fière de votre générosité.